

Berne le 20 décembre 2017

**Assurer vite et durablement le financement de l’AVS: il nous faut maintenant un pourcent Baby-Boomer !**

**Travail.Suisse salue la volonté du Conseil fédéral de vouloir rapidement combler la lacune de financement dans l’AVS en raison de l’évolution démographique. Il est incontesté que l’AVS a besoin de revenus supplémentaires et il faut agir en priorité à cet effet. L’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses demande au moins un pourcent Baby Boomer de TVA pour l’AVS. Il est en même temps clair qu’il faut continuer à maintenir le niveau des prestations dans les deux piliers. Travail.Suisse va évaluer l’action du Conseil fédéral à cette aune. En cas de nouveau projet pouvant recueillir une majorité, il faut tenir compte des différentes raisons ayant conduit au non. La proposition du Conseil fédéral de relever l’âge de la retraite des femmes l’ignore. Il faut apporter des améliorations sur ce point.**

Chaque année qui passe fait augmenter fortement par le nombre de nouveaux rentiers et rentières le besoin de financement de l’AVS. Le but doit rester d’avoir en 2030 un Fonds AVS pouvant couvrir 100 pourcent des dépenses annuelles. Pour y arriver, il faut un relèvement de la TVA d’un pourcent au moins , un pourcent baby boomer. Parce que le besoin de financement jusqu’en 2030 va bien au-delà de un pour cent, il faut un complément par d’autres sources de financement. Pour Travail.Suisse, un projet portant seulement sur le financement est donc une première étape bien envisageable dans le processus de réforme.

Dans le 2ème pilier, une grande défiance est bien visible. Le fait que l’on continue à gagner beaucoup d’argent dans la prévoyance professionnelle et qu’on distribue d’importants bénéfices à des actionnaires privés joue un rôle déterminant à cet égard. Avant de baisser à nouveau le taux de conversion minimal, il faut clairement limiter les gains des assureurs dans le 2ème pilier et faire reculer les retraits d’argent comme les coûts d’administration de la gestion de fortune. Travail.Suisse est prêt à s’asseoir à la table avec les autres partenaires sociaux et clarifier la suite de la procédure dans le deuxième pilier. Mais il est déjà clair que des réductions de prestations unilatérales ne doivent pas figurer au premier plan.

Pour des raisons de majorité, Travail.Suisse ne se fixe pas sur un supplément général AVS. Mais, en contrepartie, il faut renoncer à augmenter l’âge de la retraite des femmes. De plus, les bas et moyens revenus doivent obtenir une meilleure rente AVS. C’est pourquoi, il faut examiner une modification de la formule de rente actuelle.

Pour d’autres informations :

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, Tel. 079 287 04 93

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale, Tel. 078 625 72 73